

Monsieur le Président du Conseil de Sécurité

Mesdames Messieurs les membres du Conseil,

Distingués délégués,

Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la tête de ce prestigieux organe des Nations Unies, une responsabilité qui fait honneur à votre personne, et à votre pays, et qui constitue un avantage pour le Conseil de Sécurité qui ne manquera pas de profiter de votre expérience et votre leadership.

Et à travers vous, je voudrais encore une fois féliciter les nouveaux membres du Conseil, en disant que Vous y amenez du sang nouveau, et peut-être des manières nouvelles d'appréhender les dossiers soumis au Conseil.

Mais je dois faire remarquer que nous, votre partenaire, ne comprenons pas toujours les choses de la même manière et à la même vitesse.

En effet, malgré les difficultés bien réelles que le Burundi a éprouvées en 2011, le Conseil de Sécurité avait estimé que le Burundi était sur un bon élan dans le combat pour s'en sortir.

Aujourd'hui, où le rapport du Secrétaire Général au Conseil de Sécurité constate une amélioration remarquable dans tous les secteurs de vie nationale, la Résolution sur mon pays, fait état des exécutions extrajudiciaires, des assassinats politiquement motivés, de l'absence des libertés publiques... et va jusqu'à évoquer le Tribunal Pénal International.

Ma délégation émet des réserves sur l'utilisation d'une terminologie de nature à susciter une certaine incompréhension au regard de la réalité du terrain. Nous regrettons la non-flexibilité de certaines délégations, parce que leur usage dans cette résolution, nous semble injuste, compte tenu des efforts consentis par notre pays, dans les domaines des Droits de l'Homme et de lutte contre l'impunité.

Monsieur le Président,

Dans son rapport au Conseil de Sécurité, le 24 janvier 2013, le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies au Burundi, Monsieur Parfait ONANGA-ANYANGA déclarait :

« Throughout 2012, Burundi has continued to make further progress in consolidating peace and stability, (...), and today Burundi is a perfect place to be in and to live in ».

Et comme de raison, le Burundi a enregistré des progrès hautement significatifs dans tous les domaines :

1. **Dans le domaine du processus démocratique**, le Burundi a mis en place une Commission Electorale Nationale Indépendante, sur base consensuelle, et il a voté une loi régissant l'Opposition et permettant un dialogue politique constructif entre partenaires politiques ;

2. **Dans le domaine du renforcement de la bonne gouvernance et des institutions nationales**, le Burundi a adopté une politique de tolérance Zéro dans la lutte anticorruption, a mis en place une brigade anticorruption et une Inspection Générale de l'Etat, et a créé l'Office Burundais de Recettes (OBR).

Le Burundi a également mis en place d'autres institutions, notamment un Conseil National de la Communication, un Conseil National de Sécurité, un Forum de dialogue permanent entre les partis politiques, l'Institution de l'Ombudsman, etc.

3. **Dans le domaine de la Paix et Sécurité**, après la réussite éclatante du programme de désarmement, de démobilisation des anciens combattants et leur réinsertion dans la vie civile, le Burundi s'est engagé dans un programme de réforme du secteur de sécurité et a mis en place une Commission Nationale Permanente contre la prolifération d'armes légères et de petits calibres.

4. **Dans le domaine de la Justice et des Droits de l'Homme**, le Burundi a mis en place une Commission Indépendante des Droits de l'Homme, a renforcé l'indépendance du secteur de la Justice, et institué un mécanisme de justice transitionnelle dont l'aboutissement est cette loi sur la Commission Vérité Réconciliation, laquelle se trouve actuellement sur la table du Parlement.

Monsieur le Président, Il y a pleins de réalisations, trop nombreuses pour être énuméré ici, lesquelles nous valent aujourd'hui des félicitations et des commentaires élogieux de la communauté internationale.

Monsieur le Président,

Le Burundi est sur l'Agenda du Conseil de Sécurité depuis 2004. En quelques années, nous avons fait un pas de géant dans la remise du pays sur les rails de la paix, de la sécurité et de la stabilité. Et vous êtes très bien placés pour en prendre la mesure.

Et pourtant, à la requête du Gouvernement en rapport avec la cessation de l'engagement du BNUB au Burundi, et sa transformation progressive en une Equipe Pays, en 12 mois, une requête officielle adressée au Secrétaire Général des Nations, et réitérée par le Secrétaire Permanent du Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération internationale, devant ce Conseil en date du 24 janvier de cette année, la Résolution y est muette.

La seule évocation de la transformation du BNUB en équipe pays, se rapporte, non sur le souhait du Gouvernement, mais aux benchmarks proposées et dont la

satisfaction peut être jugée incomplète pour longtemps par certains de nos partenaires.

Voilà pourquoi donc la résolution que le Conseil vient de voter suscite des interrogations et inquiétudes : une résolution qui s'éloigne complètement de l'esprit et de la lettre du rapport du secrétaire Général des Nations Unies au Conseil de sécurité, un rapport qui appelle à plus de compréhension et d'accompagnement du leadership burundais

Monsieur le Président,

Le peuple burundais, conscient de son passé et dans sa vision d'un avenir meilleur, autour de son Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Pierre NKURUNZIZA et de son gouvernement, est déterminé à toujours aller de l'avant dans le combat pour la bonne gouvernance, les droits de l'homme, la démocratie et le développement

En ce qui le concerne, le Gouvernement du Burundi prend acte de la présente résolution et réitère au Conseil de sécurité et à la Communauté internationale, son entière coopération pour relever les défis en suspens.

JE VOUS REMERCIE